

« Le premier Agenda 21 régional »
Conseil Régional de Guadeloupe

Idée

Faire de la Guadeloupe un laboratoire du développement durable.

Objectif

Réaliser un « Agenda 21 régional » dans l'esprit du « Sommet de la Terre » de Rio(1992) qui fixait dans l'Agenda 21 le canevas d'une intégration des exigences environnementales au sein des politiques privées et publiques de chaque nation,. Doter la Guadeloupe d'un avantage concurrentiel déterminant pour créer des activités économiques (en particulier le tourisme) tout en respectant l'environnement.

Démarche

En 1996, organisation des « Assises régionales du développement durable ». Après mise en commun des réflexions avec l'association EWI (Environnement West Indies), EDF Services, et le Comité Français pour l'Environnement et le Développement, en 1999, premier salon caribéen de l'environnement associant 25 Etats de la Caraïbe.

Elaboration d'une charte d'engagement sur 21 axes : le premier agenda 21 régional.

Contenu

21 axes qui déclinent des actions environnementales (économiser les ressources, recycler les déchets, réduire les rejets dans l'air et l'eau, développer une agriculture raisonnée), patrimoniales (valoriser le patrimoine naturel de la Guadeloupe, éviter les sur-équipements), de développement local (valoriser le savoir-faire local, devenir une vitrine technologique en matière d'énergie) et de société (impliquer les jeunes, aménager les rythmes de vie, lutter contre la pauvreté, faire participer l'ensemble de la population).

Moyens

Budget 1999 : 200 KF.

Bilan

Les signataires de l'Agenda 21 ont créé leur organe de suivi qui rassemble élus, associations, bailleurs sociaux, entreprises, services sociaux, structures déconcentrées de l'Etat.

Des actions novatrices émergent : valorisation du biogaz de décharge, études d'écologie industrielle, concept de »banane équitable avec l'association Max Avelaard, exportation des savoir-faire guadeloupéen dans la Caraïbe.

Impact médiatique très important.

Commentaire du jury

Une révolution « culturelle » de l'approche environnementale du développement qui peut être reproduite après identification précise des enjeux régionaux spécifiques.